



Mettre fin à une prestation de service sans contrat

Par **Visiteur122518**, le **27/06/2017** à **11:57**

Bonjour,

Je suis maquettiste-infographiste en free-lance et je travaille depuis 5 ans dans une entreprise en prestation de services à "1/2 temps" toute la semaine. À la fin de chaque mois, je prépare ma facture : total du nombre d'heures x coût horaire, mais l'intitulé de ma facture est :

Travaux de P.A.O pour le mois de et le montant total (pas de t.v.a. Je suis en micro-bic) mais nulle part n'apparaissent le mode de calcul, je le note à côté sur un petit papier qui permet à la personne de contrôler. Tout fonctionnait bien avec accord verbal sur le travail à effectuer lors de l'entretien d'entrée...

La société en question fonctionne avec l'époux qui gère les plannings d'atelier et son épouse qui fait tout l'administratif. Tout allait bien, jusqu'à ce que l'épouse commence à m'accuser de vouloir prendre sa place (sur le poste administratif), lorsque je lui laisse des messages téléphoniques (un client appelle pour dire qu'il vient chercher sa commande et qu'il vous dirait sa facture : je lui laisse le message et elle m'accuse de lui donner des ordres (!) Quand un client appelle, je note l'heure de l'appel, le nom..... comme il se doit, elle m'accuse de la prendre pour une débile (Nda) parce-que je note l'heure, ... sans compter ses textos où elle me rappelle que je reste à ma place, c'est elle la patronne,... etc, etc.... et son mari dans tout cela ? Il fait l'autruche.

Suite à ce dernier incident, j'ai appelé l'époux le lendemain matin pour lui dire que je ne venais pas pendant quelques jours, sa femme étant allée trop loin, et que je le tenais informé. Son épouse m'a envoyé un SMS disant : "on entend bien que tu n peux pas revenir quand tu veux ton poste va être remplacé sans explication d ta part" (copie du SMS).

Puis plusieurs appels téléphoniques auxquels j'étais dans l'impossibilité de répondre étant complètement anéantie par celui c'est passé la veille, au final, vendredi soir un autre SMS de la patronne m'indique que cette semaine, je reste chez moi.

Comme vous pouvez le comprendre, il m'est impossible psychologiquement d'y retourner, j'en ai les mains qui tremblent ... Il est clair que ne peux plus effectuer la tâche qui m'est assignée dans des conditions normales.

Qu'elle est la façon, au vu de cet exposé d'arrêter de travailler avec eux sans risquer des représailles de sa part de sa part (elle ne se gênera pas si elle le peut) ? Comment formuler mon courrier ?

Merci pour votre réponse... et votre patience à lire tout cet exposé.

Cordialement

Par **P.M.**, le **28/06/2017** à **19:21**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié puisque vous n'êtes pas salarié...

Par **CGolene**, le **28/06/2017** à **22:15**

Ha, mais ça relève de quoi dans ce cas ?

Merci

Par **P.M.**, le **28/06/2017** à **23:12**

Le droit des entreprise (code de commerce)...

Par **CGolene**, le **30/06/2017** à **07:10**

Merci beaucoup. Je change de rubrique.
Cordialement